



N°2

Réserve Naturelle
LANDE DE MONTENEUF

L'engoulevant

Le journal des Landes de Monteneuf



Réglementer
pour partager
et préserver les Landes



ESPACE
REMARQUABLE
DE BRETAGNE



Les
Landes
de Monteneuf

Éditorial



“ Le mot du Président ”

Les Landes de Monteneuf sont classées Réserve Naturelle Régionale depuis 2013, en raison de leur intérêt écologique et archéologique. Cette réserve toute jeune et encore méconnue du plus grand nombre est un atout considérable pour notre territoire.

A chaque fois que j'emprunte les chemins des landes, je mesure la chance de pouvoir profiter de cet environnement exceptionnel. Pour préserver cette richesse, il est nécessaire de respecter quelques règles simples et souvent de bon sens. Dans ce numéro de l'Engoulevent, nous avons choisi de vous expliquer les pictogrammes présents sur les panneaux réglementaires posés à différentes entrées de la réserve. Nous espérons que ce dossier apportera les réponses aux nombreuses interrogations suscitées par ces panneaux.

Ainsi respecter cette réglementation, c'est choisir de partager cet espace remarquable tout en continuant à le préserver.



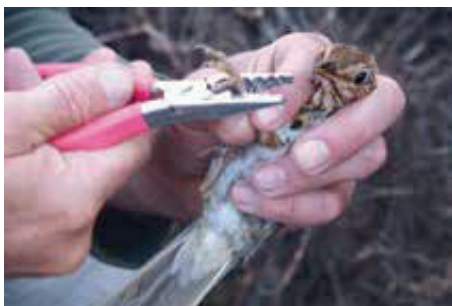
Yann Yhuel.

Le STOC



“ Suivi Temporel des Oiseaux Communs ”

Depuis ce printemps, nous avons mis en place le suivi des oiseaux communs dans la réserve.



Baguage d'une grive musicienne

Cette approche est basée sur la capture de passereaux nicheurs à l'aide de filets japonais. Les oiseaux passent ensuite entre les mains expertes du bagueur qui les mesure, relève certaines caractéristiques, et enfin leur pose à la patte une bague en métal très légère, avant d'être relâché. Sur cette bague, délivrée par le Museum d'Histoire Naturelle, est gravée un code unique qui permet d'identifier l'oiseau. Année après année, cette pratique répétée va permettre de récolter des données sur les différentes espèces qui vivent sur les landes et de mieux connaître leurs habitudes.

Ce suivi est réalisé sur plusieurs sites de landes en Bretagne, afin d'avoir une analyse à l'échelle régionale. Il se déroule entre le mois d'avril et juin, en 3 passages (un par mois).



Chantiers natures



“ Espèces invasives ”

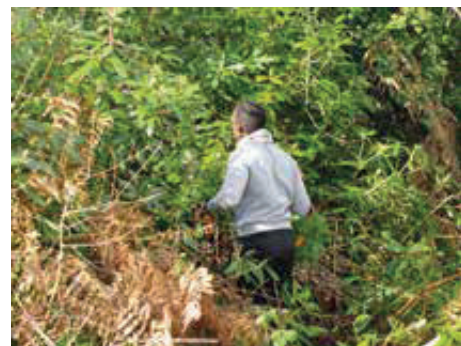
Parmi les espèces d'ornement ramenées dans nos parcs et jardins, certaines prennent trop de liberté, s'échappent et conquièrent les milieux naturels.

Elles sont vite fichées par les scientifiques du Conservatoire Botanique comme « espèces invasives ». Les voyages et les échanges dans le monde ont favorisé la dispersion de ces espèces qui, une fois acclimatées, peuvent poser de gros problèmes pour l'environnement et la biodiversité. Sur les landes de Monteneuf dont les couleurs des Bruyères et Ajoncs font la beauté du paysage, deux espèces s'invitent et apportent du contraste :

- Le Laurier palme, avec son feuillage persistant utilisé pour former nos haies d'habitation
- Le Rhododendron des parcs, tant apprécié pour fleurir les jardins.

Ces plantes se disséminent très rapidement prenant petit à petit la place d'autres espèces, et c'est bien ça le problème !

Sur la réserve, des chantiers sont organisés pour éliminer ces plantes. Mais seuls nous sommes assez peu efficaces, aidez-nous en limitant leurs plantations.



Balade - Nature



Savez-vous ce qu'est le maraudage ?

Au coeur de la réserve, Kariguell a la réponse...



Avec Kariguell nous circulons sur ce site classé Réserve Naturelle Régionale.

Vous vous êtes peut-être même approchés pour découvrir ses secrets... Kariguell sensibilise et répond à toutes vos interrogations et réflexions sur la réserve. Savez-vous que certaines espèces sont en voie de disparition ? Avez-vous vu le nouvel aménagement du site ? Connaissez-vous l'histoire de la réserve ? Les séances de maraudage nous permettent de vous rencontrer pour échanger, discuter, expliquer, informer ou encore jouer.

Notre carriole, remplie de surprises, vous fait découvrir ce lieu riche de par sa faune et sa flore mais aussi de par son histoire. Votre avis nous intéresse ! Et si vous avez le temps pour une balade sonore dans la réserve, profitez de notre sentier Sur le Bout de la Lande (à télécharger sur notre site internet).

“ Vous avez la chance de visiter ou de vivre non loin d'un remarquable site, alors profitez-en ! ”

Réglementer pour partager et préserver les landes

Le dossier

Parce que se promener dans la nature procure du bien être... Il appartient à tous de respecter ce fragile équilibre. Les dispositions réglementaires de la réserve naturelle de Monteneuf ont pour ambition de contrôler les usages susceptibles de porter atteinte aux espèces et aux milieux naturels.



Circulation des véhicules à moteurs réglementée

Ce règlement permet de compléter l'Arrêté municipal existant. L'usage d'engins à moteurs provoquant la coupe de la végétation, le tassement ou l'érosion du sol peut entraîner la disparition de certaines espèces rares. L'accès, la circulation et le stationnement de tout type de véhicule à moteur à l'intérieur de la réserve sont restreints à la pratique :

- ♦ des activités de chasse et de pêche pendant les périodes officielles
- ♦ des opérations d'entretien, de gestion écologique, de pédagogie et de surveillance de la réserve par le gestionnaire et ses mandataires
- ♦ des opérations d'entretien, de gestion et de veille par les propriétaires, ayants droits et leurs mandataires sur leur(s) parcelle(s) respective(s)
- ♦ des opérations de police, de secours et de sauvetage



Rester sur le sentier

Pour ne pas piétiner des plantes fragiles, déranger les animaux (notamment durant la nidification) ou encore éviter la création de nouveaux chemins, les personnes et les animaux de compagnie doivent rester sur les chemins.



Ne pas faire de Feu

Le feu détruit toute la micro-faune présente dans le sol (vers de terre...), les restes de foyer dénaturent le paysage et peuvent donner envie à d'autres de faire pareil. En période de sécheresse, un feu allumé peut provoquer un incendie. La commune de Monteneuf est classée, par

la préfecture, en zone à risque d'incendie élevée. La réserve est soumise à la même réglementation, que l'ensemble de la commune, dictée par l'Arrêté préfectoral réglementant les conditions générales d'emploi du feu.



Déchets interdits

Les débris peuvent être des pièges pour la faune ou présenter des dangers pour les promeneurs (verres cassés...). Ils sont de plus inesthétiques et constituent une pollution visuelle. Prévoyez sur vous un petit sac pour jeter plus tard vos ordures. Les déchets verts sont à déposer en déchetterie. Abandonnés dans le milieu naturel ils peuvent entraîner le développement d'espèces invasives (laurier palme, rhododendrons, herbe de la Pampa, Renouée du Japon...) et enrichir les sols (ce qui irait à l'encontre de toutes les actions menées sur la réserve). Le déversement de produits chimiques ou de polluants est interdit car il peut empoisonner durablement le milieu naturel et les espèces qui y vivent, particulièrement à proximité de l'eau.



Prélèvement interdit

La grande diversité des milieux permet le développement d'une multitude d'espèces végétales dont certaines sont protégées au niveau national ou régional. C'est pourquoi, il est interdit de prélever, d'introduire ou de porter atteinte aux animaux et aux plantes. Le prélèvement et le déplacement des roches, minéraux ou matériaux archéologiques sont soumis à autorisation.

Des prélèvements répétés appauvrissent la biodiversité. Toutefois sous réserve des droits des propriétaires, la cueillette des fruits sauvages et champignons comestibles est autorisée à des fins de consommation familiale.



Bivouac interdit

La tranquillité de la faune au printemps et en été est indispensable la nuit pour les nombreuses espèces nocturnes (reproduction, élevage des jeunes, déplacements,...). Afin de ne pas générer des activités susceptibles de déranger les animaux ou induire des pollutions, le camping n'est pas autorisé sur la réserve.



Chasse et Pêche réglementées

Il n'y a pas de règlement spécifique à la réserve. La pêche et la chasse sont autorisées sous réserve du respect de la réglementation nationale en vigueur.

Législation existante

Les activités, installations et modes d'occupation et d'utilisation du sol susceptibles d'être menés ou réalisés sur ce territoire sont d'ores et déjà conditionnés par des textes de portée nationale et locale :

♦ Arrêtés préfectoraux relatifs au périmètre de protection des monuments historiques et des sites archéologiques.

♦ Arrêté préfectoral relatif au périmètre de protection du point de captage d'eau potable du Pouilo (réglementation des pratiques).

♦ Arrêté municipal relatif à l'interdiction de la baignade dans les étangs communaux.

Tous ensemble, préservons cette nature pour continuer à s'y promener et la transmettre aux générations futures.

Le sentier Sonore “ Sur le bout de la Lande ”



Direction publication : Association Les Landes - Coordination Publication : Elisabeth Grégoire - Crédit Photos : Association Les Landes

✂ Découpe selon les pointillés.

Bulletin d'adhésion

☐ Oui j'adhère à l'association Les Landes pour participer à la vie de l'association, pour soutenir ses actions, pour apporter des idées, des envies, pour bénéficier de tarifs préférentiels sur les activités.

☐ Adhésion individuelle : **10 €**

☐ Adhésion familiale : **15 €**

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Tél.....

Mobile.....

E.mail.....

Ci-joint le montant de mon adhésion par chèque, réglé à l'ordre de Association Les Landes

Recette de Bocaux de Châtaignes

L'automne arrive avec tous ses fruits et légumes ! C'est le temps des bocaux, des confitures, des compotes et des châtaignes grillées ! Et pourquoi pas des bocaux de châtaignes pour pouvoir en manger toute l'année ?

Ingrédients pour 2 ou 3 bocaux

- 1 kg de châtaignes • Eau • Sel fin
- 1 gousse de vanille coupée en 2 ou 3 morceaux

Préparation

Lavez et trie les châtaignes, jetez celles qui ont un petit trou, elles sont véreuses ! A l'aide d'un couteau pointu et bien aiguisé, faites une entaille, sur toute la hauteur, dans la première et seconde peau. Mettez une dizaine de châtaignes dans un récipient, couvrez et enfournez les châtaignes une minute au micro-onde,



à pleine puissance. Les deux peaux s'enlèvent ensuite toutes seules ! Recommencez cette opération jusqu'à que toutes les châtaignes soient épluchées. Répartissez les châtaignes crues dans des bocaux de 500 gr. Ajoutez 3 cuillères à soupe d'eau chaude sur les châtaignes dans chaque bocal, ainsi qu'une bonne pincée de sel. Posez un morceau de gousse de vanille. Fermez les bocaux, secouez doucement les bocaux pour bien répartir l'eau et le sel autour des châtaignes.

Rangez les bocaux dans une grande marmite, au besoin calez-les avec un torchon ou deux, couvrez d'eau chaude et amenez à ébullition, posez un couvercle, laissez bouillir 1 heure et 30 minutes pour la stérilisation.

Merci Bocaux !